

Cameroun

Réforme de l'enseignement agricole

L'accent de cette réforme, initiée en 2008, est particulièrement mis sur l'insertion professionnelle et l'installation en agriculture.

Le Cameroun conduit une réforme de fond de son dispositif de formation agropastorale. Cette réforme a été présentée aux acteurs institutionnels et partenaires sociaux de quinze pays, à Yaoundé du 20 au 22 novembre, lors d'un atelier organisé par le réseau international « Formation agricole et rurale » (FAR).

Le réseau FAR est né des constats économiques et démographiques faits lors de sa première conférence réunie à Ouagadougou en 2005. Avec la population la plus jeune du monde – 200 millions de personnes entre 15 et 24 ans – et l'amélioration des niveaux d'instruction, l'Afrique est confrontée

à une explosion de la jeunesse à la recherche d'emplois décents. Plus que jamais, la formation professionnelle des jeunes en général et la formation agricole et rurale en particulier, sont une opportunité pour eux et pour le développement du continent.

Analyser les besoins, identifier et développer des nouveaux métiers, produire des référentiels de formation adaptés, qualifier les formateurs et les cadres des ministères... : c'est une partie des défis que doit relever le Cameroun pour former les nouveaux acteurs ruraux.

Ce pays a entrepris une réforme depuis 2008 dans le cadre du programme Afop. L'ap-



Avec la population la plus jeune du monde, l'Afrique doit améliorer son système éducatif.

Photo: DR

pui financier de l'AFD (voir encadré ci-dessous) confirmé pour une seconde phase, 2012-2016, permettra la poursuite et le développement des actions en cours et mettra l'accent sur l'insertion professionnelle et l'installation en agriculture.

Créer des espaces de concertation

Pierre-Blaise Anjo, coordinateur national d'Afop explique : « *Notre stratégie repose sur trois piliers : la formation du jeune, conçue comme un instrument de préparation à l'insertion avec un accompagnement dans son projet professionnel ; l'implication dans la formation de tous les acteurs du territoire, puisque la formation est une réponse à la demande sociale et économique à laquelle tous doivent réflé-*

d'élèves... – afin d'ancrer le dispositif dans la réalité socioprofessionnelle et culturelle des territoires, comme cela a été observé au Cameroun.

Selon les participants à l'atelier, un tel cadre de concertation peut permettre la mise en place d'un dispositif de formation efficient et pérenne car en adéquation avec les besoins et les conditions des agriculteurs. Ce serait aussi un lieu d'information et de sensibilisation, de plaidoyer et d'accompagnement des échanges d'expériences. En effet, la mise en communication entre les parties prenantes serait une formidable avancée pour des systèmes le plus souvent parcellisés où les centres de formation agissent sans lien entre eux et avec peu de relation avec l'État.

Avec le programme Afop, le Cameroun a déjà développé une cinquantaine de centres, y compris privés, en synergie avec les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Élevage. Ces centres organisent l'enseignement par alternance et s'appuient sur un ancrage territorial fort. Servis par une pédagogie réfléchie, ces deux éléments – la concertation et l'ancrage territorial – sont des moteurs de la rénovation des dispositifs de formation agricole et rurale.

IGOR BESSON

PROGRAMME AFOP

Déjà 7 000 agriculteurs bénéficiaires

Afop est conduit par les ministères camerounais chargés d'une part de l'Agriculture et du Développement rural, d'autre part de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales. Il est financé dans le cadre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) à hauteur de 12 millions d'Euros pour la première phase.

Afop-1 a déjà donné des résultats :

- 42 centres de formation accueillent un total de 2 260 jeunes « post-primaires » futurs exploitants agropastoraux ;
- 11 écoles ont développé les nouveaux cursus (conseiller et entrepreneur agropastoraux) pour 441 bacheliers admis en formation ;
- 7 000 agriculteurs bénéficient de formations continues courtes ;
- 6 référentiels de formation ont été élaborés.

Le cadre réglementaire de la formation agricole et les infrastructures ont été rénovés.